

## ENGINS DE CHANTIER SUIVANT R.372 MODIFIÉE

### OBJECTIFS

A l'issue du stage, l'apprenant doit être capable de :

- ✓ Connaître les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale.
- ✓ Connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales et le fonctionnement des principaux organes de service et de sécurité.
- ✓ Connaître les principaux risques inhérents à la fonction, les règles de conduite, de circulation, de stationnement et les dispositions générales de sécurité.
- ✓ Réaliser en sécurité les opérations prescrites impliquant la mise en œuvre des engins.

### PUBLIC

- Toute personne appelée de par ses activités à conduire, même occasionnellement un engin de chantier (*Art R.233-13-19 du code du Travail*).

#### CONTENUS

- Partie théorique
- Partie pratique
- Validation

#### PRE REQUIS

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre reconnu apte médicalement.
- Savoir lire et comprendre le français.

#### INSCRIPTION

**AFPI ARTOIS DOUAISIS**

#### SUPPORTS ET MATERIEL

- Salle de formation équipée.
- Rétroprojecteur, transparents.
- Téléviseur, magnétoscope, cassettes.
- Aire d'évolution adaptée à l'engin.

#### MODALITES PRATIQUES

Durée : à définir

Coût : sur devis

Lieu : inter ou intra

Intervenant spécialisé

Inscriptions :

**AFPI ARTOIS DOUAISIS**

ZAC DU BORD DES EAUX BP 29

62251 HENIN BEAUMONT CEDEX

Tél : 03 21 13 10 00 Fax : 03 21 13 10 01

#### FILIERE

**LOGISTIQUE  
MANUTENTION**

## PROGRAMME DETAILLE

### Durée de la formation variable

- **POUR LES CONDUCTEURS EXPERIMENTES :**
  - **1 jour** de mise à niveau pour 6 personnes maximum comprenant :
    - Le tronc commun à toutes les catégories,
    - La partie spécifique à l'engin.
- **POUR LES CONDUCTEURS OCCASIONNELS (NON DEBUTANTS) CATEGORIES 1 – 4 – 5 – 7 – 8 – 9 – 10 :**
  - **3 jours** pour 6 personnes maximum pour une catégorie, avec 2 engins de la catégorie concernée.
  - **2 jours supplémentaires, soit 5 jours**, pour la pelle hydraulique et les bouteurs, catégories 2 et 3.

**!/ Attention :** Le stagiaire devra être équipé des **moyens de protection individuelle** appropriés (chaussures, casque, gants,...).

## 1. CONNAISSANCES DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

### A) *Identification et connaissance de la signalisation :*

- Des panneaux de signalisation routière :
  - tous les panneaux de danger (série A),
  - les principaux panneaux d'interdiction et d'obligation (série B),
  - les panneaux particuliers à la signalisation de chantier.
- De tous les signaux relatifs aux interdictions et aux régimes de priorité => panneaux et feux.
- Des lignes de signalisation au sol des voies de circulation.

### B) *Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières :*

- Changement de direction.
- Dépassement d'autres véhicules.
- Franchissement d'intersections.
- Règles d'interdiction de stationnement en ville et sur route.

### C) *Véhicule :*

- Connaissance des équipements réglementairement obligatoires pour autoriser des engins sur pneus non immatriculés à circuler sur la voie publique.
- Règles particulières de circulation des engins de TP, des véhicules prioritaires, des engins spéciaux notamment les engins « hors gabarit routier » = signalisation, vitesse, consignes.
- Obligations découlant de l'article L1° du code de la route sur l'imprégnation alcoolique.

## PROGRAMME DETAILLE

### 2. DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

- Les prescriptions de textes réglementaires applicables, pour les secteurs considérés, aux engins de chantier :
  - circulation,
  - examens,
  - vérifications,
  - travaux de voisinage des lignes électriques.
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée.
- Le port des protections auditives.
- La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.
- Les catégories d'engins susceptibles d'être confiées à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur.
- Les informations spécifiques à un chantier (de nuit, au bord de l'eau, en souterrain, sur ouvrage d'art...).
- Les responsabilités et pénalités encourues.

### 3. TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN

#### A) *Les différents organes :*

- Description et terminologie.
- Caractéristiques technologiques.
- Chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique.
- Transmission et circuit de freinage.
- Les différents équipements de travail et leurs fonctions.

#### B) *La préparation à la mise en route (inspection visuelle, précautions à prendre, vérification) :*

- L'équipement de protection individuelle (EPI) du conducteur.
- Le contrôle visuel des différents éléments de l'engin (boulonnerie, amorces de rupture, châssis, pneus, fuites).
- Les niveaux et appoints journaliers.
- L'accès en montée et en descente de l'engin.
- La propreté de l'espace cabine.
- La visibilité depuis le poste de conduite.
- La mise en œuvre des sécurités.
- La mise « sous tension » : interprétation des symboles du tableau de bord, pictogrammes, fonction « test ».
- La mise en route moteur.
- Le contrôle du tableau de bord.
- Les temps de chauffe (moteur, transmission et équipements).
- Le contrôle des circuits sous pression.

## PROGRAMME DETAILLE

### **C) Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou pour intervention d'entretien) :**

- Le stationnement de l'engin (horizontalité).
- Le positionnement des équipements y compris leur calage lors d'interventions.
- La mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort, « mise en sécurité »).
- La procédure d'arrêt moteur.
- La consignation.

### **4. RISQUES INHERENTS A LA FONCTION**

- Concernant les risques mécaniques engendrés par les parties mobiles dans la chaîne cinématique et connaissances des différents circuits : lubrification, refroidissement, alimentation en air, circuit carburant.
- Concernant le risque électrique, les différents branchements électriques, les batteries, l'assistance au démarrage.
- Concernant les risques physiques liés aux produits (graisses, solvants, nettoyeurs, peintures...) carburants.
- Concernant les risques physiques liés aux circuits hydrauliques, gonflage des pneus.
- Concernant le risque incendie-explosion, production d'hydrogène lors de la charge des batteries, extincteur spécifique.
- Concernant les risques spécifiques lors de l'opération de :
  - Levage : sécurité hydraulique pour la fonction levage, méthode d'élingage, points préhension, ballant, contact électrique aérien,
  - Élévation de personnes : réglementation,
  - Chargement, Déchargement, Transport : réglementation, arrimage, stabilité, notamment pour la catégorie 10.

### **5. LES REGLES DE CONDUITE**

#### *Les règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins) :*

- Concernant tant le conducteur lui-même que vis-à-vis des tiers, en phase :
  - De travail sur chantier,
  - De déplacement : sur chantier, sur route,
  - De chargement sur porte-engins.
- En particulier la gestuelle de commandement de manœuvre.

### **6. EXERCICES PRATIQUES**

#### *Adaptés à la catégorie d'engins concernés*

### **7. VALIDATION**

- Délivrance d'une attestation de stage en vue de l'autorisation patronale, après réussite aux tests théoriques et pratiques.
- Possibilité pour le candidat de passer les tests CACES Engins de Chantier selon la recommandation R372 modifiée (voir programme).